



👉 Les 3 § du Syndic...

**À la claire fontaine
M'en allant promener
J'ai trouvé l'eau si belle
Que je m'y suis baigné**

Impossible de ne pas penser à cette chanson médiévale reprise par Nana Mouskouri au moment de rouvrir les fontaines de notre village. C'est vrai que l'eau qui y coule est belle, pure, bonne et froide, au point que ce n'est pas encore ces jours que les bambins se baigneront dans la fontaine du Lien.

Pour petit rappel, les fontaines ont été fermées durant l'hiver... pour pouvoir les laisser couler en abondance durant l'été, sans dépasser le quota d'eau gratuite fixé par nos services industriels. Et ainsi permettre aux passant-es et aux sportif-ves de s'en régaler, même si l'habitude d'en mouiller le pastis de l'apéro s'est un peu perdue! En effet, à Crassier, on a compris depuis longtemps que boire l'eau du robinet était une mesure non seulement écologique

(on évite le plastique et les transports stupides à travers les Alpes), mais surtout économique (1 litre d'eau à Crassier est mille fois moins cher qu'un litre d'eau du commerce).

Mais il y a une fontaine que vous pouvez désormais aller admirer en tous temps. C'est la fontaine de Darwin qui se situe à l'établissement scolaire de Borex-Crassier, gérée par l'Association Intercommunale Asse et Boiron. Cette fontaine monumentale, avec trois rideaux d'eau, avait été offerte en 1975 par les Sociétés de Développement de Borex et Crassier. Malheureusement désaffectée pour deux raisons: le calcaire transformait le rideau d'eau en jet de passoire et la direction en avait marre de toutes et tous ces élèves trempés ou du moins giclés. Votre serviteur lui avait prévu un nouvel emplacement dans le cadre de la réalisation de la place de sports. Mais le transit de cette fontaine, devisé à CHF 40'000.-, avait



été jugé trop onéreux! Or un nouveau destin l'attendait, puisqu'en raison de ses trois étages, elle a attiré l'attention des responsables des «Espaces Vivants» qui l'ont donc transformée en fontaine de Darwin, présentant l'évolution de la végétation durant les grandes ères géologiques. C'est pourquoi l'on y trouve beaucoup de cailloux et de lichens à l'étage inférieur et de belles fleurs à l'étage supérieur, correspondant aux diverses grandes périodes de l'évolution si chère à Charles Darwin!

👉 Élections cantonales: un taux de participation élevé à Crassier

Le dimanche 20 mars dernier avaient lieu les élections cantonales. Au-delà des résultats en eux-mêmes, la grande perdante de ce scrutin reste la participation. Au niveau cantonal, seuls 34,28% du corps électoral a fait le déplacement contre 38,92% lors des dernières élections en 2017, soit 4,64% de moins. Pour le district de Nyon, la participation s'est montée à 33,22% contre 38,54% en 2017, soit 5,32% de moins.

Si ces chiffres sont inquiétants pour notre démocratie, Crassier fait, en revanche, figure de bonne élève: 41,13% de la population communale a fait usage de son droit de vote contre 44,75% en 2017, soit une baisse de 3,62%, ce qui reste bien au-dessus de la moyenne cantonale.

Ces bons résultats peuvent probablement s'expliquer par le grand nombre de candidates et candidats résidant à Crassier qui se sont présenté-es sur les listes: six habitantes et habitants ont fait campagne pour un siège au Grand Conseil. De plus, la brochure «easyvote» expliquant le fonctionnement des élections cantonales de façon simple, concise et non-partisane qui a été envoyée à toutes et tous les jeunes crassiéran-nes de 18 à 25 ans a sans doute permis d'inciter les jeunes à voter.

Quoi qu'il en soit, bravo Crassier!

Élection du Grand Conseil du 20 mars 2022

Grand Conseil - Crassier

PARTICIPATION

← **RÉSULTATS GÉNÉRAUX**

22.03.2022 à 08:25

Crassier

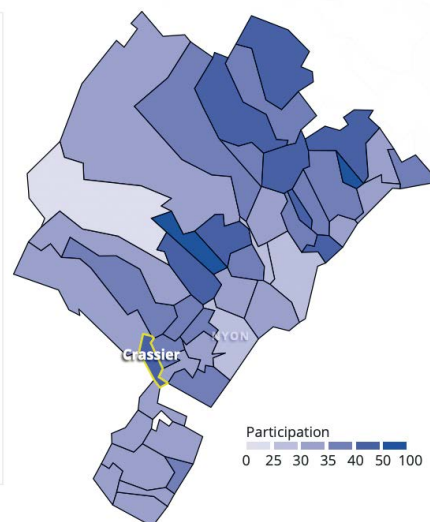
← Résultats généraux

19 sièges à repouvoir
PARTICIPATION 41.13%

Détails du scrutin

Électeurs inscrits	710
Bulletins rentrés	292
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	1
Bulletins valables	288

TÉLÉCHARGER



L'éclairage public sous le feu des projecteurs

Monsieur Boillet a demandé à la Municipalité de publier un article que vous trouverez ci-dessous tel que reçu. Ce texte a été envoyé à la commune en novembre 2021 mais n'avait pas pu être publié dans l'édition de décembre du Lien par manque de place.

Un trou noir à Crassier

Depuis quelques temps, le réverbère situé à l'angle du chemin du Lévrier et de la Route de Genève a disparu.

Première conséquence: plus de poubelle à crottes. Deuxième conséquence: le Chemin du Lévrier devient un trou noir de la Route de Genève jusqu'au premier virage.

La création de 7 villas contiguës, disposant de 14 voitures, génère un trafic plus conséquent. Le tronçon se retrouve donc dans un schwaartz total rendant dangereux la circulation nocturne piétonne et automobile sur ce tronçon.

Le changement, par le passé, des luminaires panoramiques par des luminaires directionnels, dirigés au sol, a déjà restreint l'éclairage sur la totalité du chemin et occasionné des trous entre les luminaires. Il serait bon de restituer le lampadaire de la route de Genève et d'y adjoindre un bras supplémentaire pour donner de la lumière sur le Lévrier.

Un miroir, au bas du Lévrier 1, serait judicieux pour permettre aux nouveaux habitants d'avoir une vue sur la circulation venant de la Route de Genève, comme cela a été fait pour la sortie du chemin Pariat, en face du salon de coiffure.

Le lampadaire, face à l'entreprise Grosjean est hors service depuis deux semaines malgré le signallement du problème.

Est-ce que la commune est dans une perspective d'économie d'énergie et ne souhaite pas réhabiliter l'éclairage habituel?

Auteur: le promeneur canin nocturne. M. Boillet



à l'étude par la Municipalité qui doit tenir compte, non seulement des demandes et besoins de la population mais également du budget voté par le Conseil communal pour l'année 2022 qui fixe un montant maximum de dépenses autorisées pour les travaux de signallement routier dont font partie les miroirs.

Ensuite, le luminaire se situant à l'angle du chemin du Lévrier et de la Route de Genève a été retiré puisqu'il se trouvait sur une parcelle de 25 m² vendue (au prix du marché, bien entendu) par la commune à un particulier. Cette vente a été décidée par le Conseil communal sur proposition de la Municipalité puisque ce petit morceau de terrain ne représentait aucun intérêt public prépondérant et impliquait un coût d'entretien inutile. Le luminaire sera, bien-sûr, prochainement réinstallé presque au même endroit; il sera un peu plus proche de la Route de Genève. Le distributeur de sacs pour les déjections des canidés sera également remis en place.

Si ces travaux de réinstallation du luminaire du Lévrier prennent autant de temps, la cause est à chercher du côté des pénuries de matières premières et de composants électroniques à l'échelle mondiale. Cela fait maintenant plus de six mois que la Municipalité a demandé de remettre ce candélabre en place au prestataire communal pour l'éclairage public et, malgré toute sa bonne volonté, ce dernier n'y est pas parvenu jusqu'à ce jour en raison des dites pénuries. En principe, tout devrait être fait d'ici la mi-avril au plus tard, sauf nouveaux imprévus. La même problématique a été rencontrée pour le luminaire «face à l'entreprise Grosjean». Cependant, il a déjà pu être remis en service, les travaux étant moins conséquents.

Dès lors, à la question de Monsieur Boillet «Est-ce que la commune est dans une perspective d'économie d'énergie et ne souhaite pas réhabiliter l'éclairage habituel?», la réponse est la suivante: la Municipalité continue d'entretenir l'éclairage public comme elle l'a toujours fait mais doit composer avec les pénuries mentionnées plus haut. Concernant les économies d'énergies, un préavis de rénovation, modernisation et réduction de l'éclairage public d'un montant de CHF 166'500.- a été voté par le Conseil communal le jeudi 24 mars passé. Pour plus de détails, nous vous invitons à lire l'article «Il va faire tout noir!» au chapitre des décisions prises par votre délibérant communal.

La Municipalité

Réponse de la Municipalité

La Municipalité tient à remercier Monsieur Boillet pour ses nombreux et réguliers signalements relatifs à des problèmes divers qu'il rencontre dans notre village. Les cinq membres de votre exécutif communal ne sont – hélas! – pas des super-héros et ne peuvent, par conséquent, pas être partout en même temps. Rappelons ici que les membres de la Municipalité sont avant tout des miliciennes et miliciens qui doivent entretenir un territoire de plus de 2 km² ce qui n'est pas toujours tâche aisée.

Tout d'abord, la pose d'un miroir au Chemin du Lévrier 1 est

CONSEIL COMMUNAL

Décisions du Conseil communal

Il va faire tout noir!

Le jeudi 24 mars 2022, le Conseil communal a siégé et a pris la décision d'approuver le préavis n°8/2022 – demande de crédit d'investissement de CHF 166'500.- pour la rénovation et modernisation de l'éclairage public. Ce préavis entérine le projet de réduction de l'éclairage artificiel de la façon suivante:

Les luminaires des rues résidentielles

Ils passeront en éclairage dit « dynamique » et seront équipés de détecteurs de mouvements. Ainsi, l'intensité lumineuse de l'éclairage descendra progressivement durant la soirée et remontera durant une minute en cas de détection d'un-e usager-ère de la route (cycliste, piéton-ne, voiture, etc.). Au total, ce sont près de deux tiers de nos luminaires, soit environ 117, qui seront équipés de ce système dynamique.

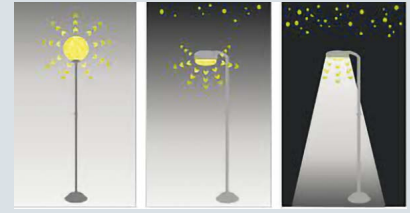
Les luminaires des rues principales ou à forte circulation

Ils passeront en éclairage dit « autonome ». Leur intensité lumineuse descendra progressivement durant la soirée mais ils ne seront pas équi-

pés de détecteurs de mouvements afin d'éviter un effet « clignotant ». En effet, vu le grand nombre de passages de voitures sur ces axes, même à des heures tardives, le risque de voir l'éclairage public monter et descendre en intensité lumineuse trop régulièrement était grand. Cela aurait causé de probables désagréments importants pour les résident-es aux abords de ces routes.

Ce projet permettra à la commune de Crassier:

- d'effectuer près de 60% d'économies d'énergie selon nos prévisions.
- de garantir la sécurité de chacune et chacun. L'intensité lumineuse restera suffisante pour se déplacer et les « zones de conflits » (passages piétons, ronds-points, carrefours, etc.), demeureront éclairés au même niveau qu'à l'heure actuelle, la loi cantonale et les normes applicables nous y obligent. Dès lors, il ne fera pas « tout noir » contrairement à ce qu'indique le titre qui n'est qu'une référence au film d'humour « RRRrrrr !!! »!
- de mieux protéger la santé humaine. Un sommeil de qualité est primor-



dial pour avoir une bonne santé. Or, l'éclairage public peut le perturber. En réduisant l'intensité lumineuse de nos candélabres, la santé de la population est mieux protégée.

- de mieux préserver la faune nocturne dont font partie les animaux de nuit et certains insectes.

Ainsi, Crassier rejoint les communes pionnières en matière de réduction de l'éclairage public. Vu les nouvelles technologies mises sur le marché, il est maintenant possible d'adapter l'éclairage de l'espace public aux besoins réels des usagères et usagers. Ce projet fait écho à des demandes régulières et de longue date de la population et de plusieurs membres du Conseil communal.

Davantage de détails vous seront communiqués en temps voulu sur notre site internet, notre page Facebook, au pilier public et par un tous-ménages.

 Les infos de la Municipalité

Gare aux moustiques tigres

La Municipalité vous en parlait déjà il y a une année: le moustique tigre est présent dans notre région. Cette édition



de votre journal communal est l'occasion d'effectuer une piqûre de rappel. Cette espèce est particulièrement envahissante et, à terme, représente une menace sanitaire. En effet, ce moustique peut être porteur de maladies transmissibles à l'humain.

Le canton de Vaud demande à la population de rester vigilante et poursuit, ainsi, son habituelle campagne de prévention. La population est appelée à:

- supprimer ses gîtes, c'est-à-dire veiller à vider les petites collections d'eau;
- savoir reconnaître l'animal;
- le dénoncer sur le site www.moustiques-suisse.ch avec une photo de bonne qualité.

Point de situation sur les abris de protection civile

La Municipalité a récemment reçu quelques questions d'habitantes et habitants relatives aux abris de protection civile. Ces interrogations concernent essentiellement le nombre de places disponibles, leur préparation ainsi que leur localisation. Vous trouverez, ci-dessous, plusieurs réponses.

La commune de Crassier, comme toutes les communes vaudoises et suisses de manière générale, se conforme aux dispositions légales en vigueur. Dès lors:

- Chaque habitant-e dispose d'une place dans un abri de protection civile public ou privé. A ce propos, un récent article de la RTS intitulé « Abris PC: combien y a-t-il de places dans votre commune? Notre carte » annonçait un taux de couverture de 101% pour Crassier. Autrement dit, nous disposons de plus de places qu'il n'en faut pour accueillir toute la population crassiérane.
- Nous vous recommandons d'installer l'application Alertsuisse qui serait utilisée par la Confédération pour transmettre des informations dans l'urgence;
- De consulter ce lien internet qui donne beaucoup de renseignements utiles: <https://www.vd.ch/themes/securite/protection-civile/abris/>.





**La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà
à toutes et tous
d'excellentes fêtes de Pâques!**

AGENDA

Dimanche 22 mai

Vide-grenier

Vendredi 17 juin

Sortie des aînées et aînés

Vendredi 1er juillet et samedi 2 juillet

Fête de la bière

Lundi 1^{er} août

Fête nationale à Borex

Samedi 27 août

Pique-nique

Vendredi 04 novembre

Soirée Halloween dans la salle communale

Samedi 10 décembre

Cadeaux aux aînées et aînés

Le lieu et l'heure exacts de ces évènements vous seront communiqués ultérieurement.



www.crassier.ch

Pilier public, cartes CFF, tous-ménages, location de salles, agenda...

Toutes les informations communales sont disponibles sur notre site internet!